

## Maroc : un appel à la liberté de conscience pour les catholiques



Article rédigé par *Le Salon beige*, le 01 avril 2021

L'association des Chrétiens du Maroc appelle le roi Mohammed VI à autoriser les catholiques à vivre pleinement leur foi.

Fatima Laraki, catholique de Tanger, [explique](#) :

« Seuls les étrangers ont le droit d'être chrétien au Maroc. Les Marocains ne peuvent toujours pas mettre les pieds dans une église »

La Constitution marocaine de 2011 reconnaît la liberté de culte, mais n'admet que l'existence de musulmans ou de juifs marocains. Pire, l'article 220 du Code pénal punit quiconque tente de convertir un musulman à une autre religion d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison, et l'article 222 de la même loi prévoit des peines allant jusqu'à six mois pour ceux qui rompent le jeûne publiquement pendant le Ramadan.

Réunis en association, des chrétiens marocains d'obédiences diverses ont sollicité la médiation de l'ancien secrétaire général du Conseil national des droits de l'homme, Mohamed Sebbar, auprès du gouvernement afin que ce dernier les autorise à donner des noms chrétiens à leurs enfants et à les enterrer dans des cimetières chrétiens, à les dispenser de l'enseignement de l'islam dans les écoles et de se marier dans une mosquée.

Retrouvez l'article sur

<https://www.lesalonbeige.fr/les-catholiques-marocains-lancent-un-appel-au-roi-mohammed-vi-pour-la-liberte->